



Description du module de formation :

Formation concernant les équipements de protection individuelle (EPI).

Objectifs : Acquérir les notions utiles pour la mise en place des équipements de protection individuelle sur les places de travail.

Programme :

- Les bases légales (lois, ordonnances, directives...),
- Les types de dangers nécessitant le port obligatoire d'un EPI,
- Les conseils d'achats et leur introduction sur les places de travail,
- Les types d'EPI, leurs caractéristiques ainsi que leurs normes correspondantes.

Public : Cette formation est destinée aux :

- spécialistes en sécurité au travail et protection de la santé,
- cadres d'entreprise, chargés de projets, de missions,
- tous les collaborateurs de l'entreprise, avec ou sans fonction cadre.

Intervenants : Spécialistes MSST reconnus selon l'OQual.

Participants : Groupes de 10 personnes environ.
Une attestation SST est remise, sur demande, aux participants **présents pendant toute la durée** de la formation. Pour les spécialistes MSST, cette formation compte pour **1** unité de formation continue (UFC).

Durée : 2 heures.

Lieu, date(s) : En entreprise.
Date(s) : à convenir.

Coût : Entreprise affiliée à la CCT et à la Solution de branche = CHF 280,-
Entreprise affiliées à la Solution de branche uniquement = CHF 320,-

Conditions d'admission : Avoir payé le prix de la formation avant la séance.

Inscriptions : Au moyen du **bulletin d'inscription**.
L'entreprise met à disposition une salle et les infrastructures nécessaires.
La finance d'inscription est due si l'entreprise ne s'est pas déditée par écrit au moins 2 semaines avant la formation.

Contact : Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
Service SST
2301 La Chaux-de-Fonds
032 910 03 83
info@cpih.ch